

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date de publication : 24 Août 2016

FM000017-00.5

Ce produit est conditionné pour la vente au détail et il est destiné à une utilisation grand public. La norme de communication des risques OSHA aux É.-U. (Partie 1910.1200) du Titre 29 du CFR ne s'applique pas aux « produits grand public » selon la définition qu'en donne la Consumer Product Safety Act et la Federal Hazardous Substances Act des É.-U., y compris les produits grand public utilisés sur le lieu de travail par des personnes dans un but bien précis et pour une durée et une fréquence d'exposition typiques. Cette fiche signalétique est fournie à titre gracieux pour faciliter la bonne utilisation du produit et sa manipulation sans danger. Les informations sur l'utilisation d'un produit grand public et les consignes de sécurité qui s'y appliquent sont fournies sur l'étiquette du produit et sont incluses dans la Section 16 de cette fiche signalétique pour s'y reporter facilement. Cette fiche signalétique est conçue aussi bien pour les États-Unis que le Canada. Le cas échéant, les différences entre les exigences aux États-Unis et celles au Canada font l'objet d'une remarque.

Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

| | | |
|--------------------------------------|---|--|
| Nom du produit | Baby Home Care - Laundry Detergent | Détergent à lessive pour bébés |
| Synonymes | Baby Home Care - Natural Laundry Detergent | Détergent à lessive pour bébés naturel |
| Utilisation du produit | Blanchisserie. | |
| Restrictions à l'utilisation | Suivre les indications sur l'étiquette du produit | |
| Nom du fabricant | Seventh Generation, Inc. | |
| Adresse | 60 Lake Street, Burlington, VT 05401, USA | |
| Numéro de téléphone en cas d'urgence | É.-U., Canada | |
| L-V 8 h – 17 h HE (sauf jour fériés) | 1-800-211-4279 | |
| En-dehors de ces heures | 1-800-255-3924 (ChemTel) | |

Section 2 : Identification des dangers

| | |
|----------------|---|
| Classification | |
| É.-U. | Ce produit est considéré comme étant dangereux au titre de la Norme de communication des risques OSHA 2012 (Partie 1910.1200 du Titre 29 du CFR). |
| Canada | Ce produit est considéré comme étant dangereux au titre du SIMDUT 2015 |

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| Catégorie de danger | |
| Lésion oculaire/irritation des yeux | Catégorie 2B |

| | |
|----------------|--|
| Mot indicateur | |
| AVERTISSEMENT | |

| | |
|----------------------------------|--|
| Explication(s) du danger | |
| Provoque une irritation des yeux | |

| | |
|--------------------------|--|
| Pictogramme(s) du danger | |
| Aucun | |

| | |
|--|--|
| Mesure(s) de précaution – généralités – produits grand public | |
| Si une consultation médicale est nécessaire, avoir à portée de main le contenant du produit ou son étiquette. Garder hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. | |

| | |
|---|--|
| Mesure(s) de précaution – prévention | |
| Se nettoyer soigneusement les mains après manipulation. | |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



| Mesure(s) de précaution – intervention |
|--|
| En cas de contact avec les yeux : rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si cette opération est facile. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : consulter un médecin. |

| Mesure(s) de précaution – stockage |
|------------------------------------|
| Aucun |

| Mesure(s) de précaution – élimination |
|---------------------------------------|
| Aucun |

| Autres dangers non identifiés |
|-------------------------------|
| Non connu. |

| Pourcentage d'ingrédients de toxicité aiguë inconnue |
|---|
| 0 % du produit se compose d'ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue. Se reporter à la Section 3. |

Section 3 : Composition, informations sur les ingrédients

Quelle que soit la classification des dangers, Seventh Generation divulgue tous les ingrédients ajoutés intentionnellement et, le cas échéant, les ingrédients accessoires ≥ 1 % sur l'étiquette du produit destiné au grand public.

| Nom de l'ingrédient | Fonction | Numéro CAS | Concentration ¹ | LD50 ² |
|---------------------------|---------------------------------|------------|----------------------------|-------------------|
| aqua (eau) | diluant | 7732-18-5 | 30% - 100% | Sans objet. |
| laureth-6 | agent nettoyant | 68439-50-9 | 3% - 10% | >2000 mg/kg |
| dodécyl sulfate de sodium | agent nettoyant | 151-21-3 | 3% - 10% | 1288 mg/kg |
| citrate de sodium | adoucisseur d'eau | 6132-04-3 | 3% - 10% | 6730 mg/kg |
| glycérine | agent stabilisateur enzymatique | 56-81-5 | 1% - 3% | >12600 mg/kg |
| chlorure de sodium | agent modificateur de viscosité | 7647-14-5 | 1% - 3% | 3000 mg/kg |
| acide oléique | agent antimoussant | 67701-08-0 | 1% - 3% | 25000 mg/kg |
| hydroxide de sodium | correcteur d'acidité | 1310-73-2 | $\leq 1\%$ | >100 mg/kg |
| chlorure de calcium | agent stabilisateur enzymatique | 10043-52-4 | $\leq 1\%$ | 1000 mg/kg |
| acide citrique | correcteur d'acidité | 77-92-9 | $\leq 1\%$ | 3000 mg/kg |
| protéase | antisalissure enzymatique | 9014-01-1 | $\leq 1\%$ | 1800 mg/kg |
| amylase | antisalissure enzymatique | 9000-90-2 | $\leq 1\%$ | >2000 mg/kg |
| mannanase | antisalissure enzymatique | 37288-54-3 | $\leq 1\%$ | >2000 mg/kg |
| benzothiazolinone | conservateur | 2634-33-5 | $\leq 1\%$ | 1020 mg/kg |
| methylisothiazolinone | conservateur | 2682-20-4 | $\leq 1\%$ | >100 mg/kg |

¹ Quand des fourchettes sont indiquées, la concentration exacte a été effacée, car elle est considérée comme un secret commercial.

² Toxicité orale aiguë DL 50 (rat) : il s'agit d'une valeur fournie par le fournisseur de matières premières ou par la documentation scientifique. Ce n'est pas une valeur générée par Seventh Generation suite à des tests utilisant des rats. Pour déterminer la classification de sécurité des produits et de leurs ingrédients, Seventh Generation utilise des méthodes alternatives ne faisant pas appel à des animaux et de la documentation scientifique.

Section 4 : Mesures de secours d'urgence

| | |
|------------------------------|---|
| Contact avec les yeux | Rincer les yeux à l'eau immédiatement après contact. Appeler un médecin si l'irritation se développe ou persiste. |
| Contact avec la peau | Rincer soigneusement à l'eau s'il y a eu contact avec la peau. Appeler un médecin si l'irritation se développe ou persiste. |
| Ingestion | Buvez immédiatement à 120 à 240 ml d'eau ou de lait. En cas de nausée prolongée ou de maux, appelez le médecin. |
| Inhalation | Aucun besoin de premiers soins prévu. |
| Commentaires pour le médecin | Traiter symptomatiquement. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



| | |
|---|---|
| Symptômes et effets les plus importants | Une exposition grave peut irriter les yeux. |
|---|---|

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

| | |
|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | Comme indiqué en cas d'incendie, utiliser de l'eau, un produit chimique sec, du dioxyde de carbone ou un émulseur. |
| Moyens d'extinction non appropriés | Non disponible. |
| Dangers spécifiques résultant du mélange chimique | Non disponible. |
| Produits dangereux résultant de la combustion | Non disponible. |
| Équipement de protection et précautions pour les pompiers | Les pompiers devraient porter un vêtement protecteur complet et un appareil de protection respiratoire autonome comme ceux utilisés lors d'un incendie. |

Section 6 : Mesures en cas de déversement accidentel

| | |
|---|---|
| Précautions individuelles | |
| Milieu industriel | Porter un équipement de protection individuelle approprié (se reporter à la Section 8). |
| Précautions environnementales | |
| Éviter de pénétrer dans les lacs, les cours d'eau, les étangs ou les voies d'eau publiques. | |
| Méthode de confinement et de nettoyage | |
| Milieu résidentiel | Les petits déversements et fuites peuvent être nettoyés et éliminés dans les ordures ménagères normales ou être dilués et éliminés dans les égouts. |
| Milieu industriel | Avant tout nettoyage, consultez les informations concernant les risques notées. Le produit peut être glissant si renversé ou mouillé. Évitez les déversements dans les voies d'eau. Évitez les déversements dès la source et contenez le produit. Disposez des liquides selon les réglementations locales, gouvernementales et fédérales en application. Il est permis de verser des petits montants dans les égouts. |

Section 7 : Manipulation et entreposage

| | |
|---|---|
| Manipulation sécuritaire | |
| Milieu résidentiel | Suivre les indications sur l'étiquette du produit. |
| Milieu industriel | Porter un équipement de protection individuelle approprié (se reporter à la Section 8). |
| Entreposage sécuritaire | |
| GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX FAMILIERS. Stocker dans le récipient d'origine et le maintenir fermé quand il n'est pas utilisé. Éviter de congeler. | |
| Incompatibilités d'entreposage | Non connu. |

Section 8 : Contrôles de l'exposition, protection individuelle

| | |
|---|--|
| Limites d'exposition | Non connu. |
| Mesure d'ingénierie | Sans objet. |
| Équipement de protection individuelle (EPI) | |
| Milieu résidentiel | Aucune précaution nécessaire tant que le produit est utilisé selon les instructions. |
| Milieu industriel | |
| Protection des voies respiratoires | Aucune nécessaire sous conditions normales. Ventilation générale requise. |
| Protection des yeux | Des lunettes de protection ou une autre forme de protection peuvent être portées. |
| Protection de la peau | Des gants peuvent être portés pour la protection. |
| Mesures d'hygiène | Manipuler en observant les bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. |

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

| | |
|----------------|---|
| État physique | Liquide. |
| Couleur | Ambre claire |
| Limpidité | Transparent. |
| Odeur | Inodore. Caractéristiques des ingrédients |
| Seuil olfactif | Non disponible. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



| | |
|--|-----------------------------------|
| pH | 8.5 - 8.9 |
| Point de fusion | Non disponible. |
| Point de congélation | Non disponible. |
| Plage entre le point initial d'ébullition et le point d'ébullition | Non disponible. |
| Point d'éclair | Non disponible. Solution aqueuse. |
| Vitesse d'évaporation | Non disponible. |
| Limite supérieure d'explosibilité (LSE) | Sans objet. |
| Limite inférieure d'explosibilité (LIE) | Sans objet. |
| Pression de vapeur (mm de Hg) | Non disponible. |
| Gravité spécifique (H ₂ O = 1) | 1.04 - 1.07 |
| Densité relative | Non disponible. |
| Densité de vapeur (air = 1) | Non disponible. |
| Solubilité dans l'eau | Miscible |
| Rapport de distribution : n-octanol/eau | Non disponible. |
| Viscosité | Non disponible. |
| COV (% en poids) | Non disponible. |

Section 10 : Stabilité et réactivité

| | |
|--------------------------------------|---|
| Réactivité | Non connu. |
| Stabilité chimique | Stable. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Non connu. |
| Conditions à éviter | Non connu. |
| Substances incompatibles | |
| Milieu résidentiel | En général, les produits nettoyants ne doivent pas être mélangés avec d'autres produits chimiques ménagers, à moins que ce soit spécifiquement indiqué dans le mode d'emploi. |
| Milieu industriel | Non connu. |
| Produits de décomposition dangereux | Non connu. |

Section 11 : Information toxicologique

| | |
|-------------------------------------|---|
| Voie(s) d'exposition potentielle(s) | Yeux. Peau. Ingestion. |
| Effets d'une exposition aiguë | |
| Toxicité orale | DF 50 >5000 mg/kg, le calcul se basant sur les ingrédients. |
| Toxicité cutanée | Non disponible. |
| Toxicité par inhalation | Non disponible. |
| Contact avec les yeux | Irritation bénigne |
| Contact avec la peau | Non irritant, déterminée d'après des données de test épicutané par applications répétées chez les humains (HRIPT). |
| Informations sur les composants | Se reporter à la Section 3 pour la DL 50 (orale aiguë). |
| Effets d'une exposition chronique | Non censé avoir des effets chroniques sur la santé. |
| Sensibilisation | N'indique pas de sensibilisation de contact allergique potentielle, d'après des données de test épicutané par applications répétées chez les humains. |
| Cancérogénicité | Non censé avoir des effets chroniques sur la santé. |
| NTP | Aucun ingrédients répertorié |
| CIRC | Aucun ingrédients répertorié |
| OSHA | Aucun ingrédients répertorié |
| Effets sur la reproduction | Non censé avoir des effets chroniques sur la santé. |
| Tératogénicité | Non censé avoir des effets chroniques sur la santé. |
| Mutagénicité | Non censé avoir des effets chroniques sur la santé. |
| Effets sur les organes cibles | Non censé avoir des effets chroniques sur la santé. |


Section 12 : Informations d'ordre écologique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



| | |
|--------------------------------|---|
| Écotoxicité | Non disponible. |
| Persistance et dégradabilité | Ce produit est biodégradable, en se basant sur les ingrédients. |
| Potentiel bioaccumulatif | Sans objet. |
| Mobilité dans le sol | Non disponible. |
| Évolution dans l'environnement | Aucun effet indésirable prévu. |

Section 13 : Considérations sur l'élimination

| | |
|---|---|
| Déchets de produit | Toute élimination doit s'effectuer en conformité avec les lois et réglementations locales, d'État, provinciales et fédérales. |
| Milieu résidentiel | Les résidus de produit dans le récipient doivent être jetés aux ordures ou dilués dans de l'eau et éliminés dans les égouts. Quand il est utilisé comme indiqué, le produit est sans danger pour les fosses septiques. |
| Milieu industriel | Quand il est éliminé comme déchet sous sa forme d'origine, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux au titre des réglementations fédérales; toutefois, les réglementations peuvent varier d'un État à l'autre ou d'une province à l'autre et peuvent désigner le produit comme étant un déchet dangereux. Vérifier avec les autorités locales pour les déchets et les eaux usées. Nous sommes conscients des classifications des déchets par État suivantes : |
| Code de Californie des déchets dangereux | 561 |
| Code du Connecticut des déchets dangereux | CT04 |
| Code du Michigan des déchets liquides | 029L |
| Code de Washington des déchets dangereux | WT02 |
| Emballages vides | Prévoir un récipient vide pour le recyclage. Si le recyclage n'est pas disponible, jeter aux ordures.  |

Section 14 : Informations sur le transport

| | |
|-----------------------------------|--|
| DOT É.-U. | Non réglementé. |
| États des É.-U. | Pour la classification du produit fini pour le transport, voir DOT É.-U. |
| Déchets | Réglémenté dans certains États si le produit est éliminé sous sa forme d'origine comme déchet par des utilisateurs/manipulateurs commerciaux. Se reporter à la Section 13 pour les codes de déchets en vigueur par État. |
| TMD Canada (transport de surface) | Non réglementé. |
| IMDG (transport maritime) | Non réglementé. |
| IATA (transport aérien) | Non réglementé. |

Section 15 : Informations d'ordre réglementaire

| | |
|--|--|
| É.-U. | |
| Loi réglementant les substances toxiques (TSCA) | Ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA). |
| Proposition 65 de l'État de Californie | Ce produit n'est pas soumis aux règles d'étiquetage de la Proposition 65 de l'État de Californie. |
| État de Californie Office des ressources de l'air (CARB) | Sans objet. |
| Canada | |
| Liste intérieure des substances (LIS) | Ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire de la Liste intérieure des substances du Canada (LIS). |
| Droit d'accès à l'information | Quelle que soit la classification des dangers, Seventh Generation divulgue tous les ingrédients ajoutés volontairement et, le cas échéant, les ingrédients accessoires ≥1 % sur l'étiquette du produit. Pour la liste des ingrédients, se reporter à la Section 3 de cette fiche signalétique. |

Section 16 : Autres informations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



| | | |
|--|--------------------------------|----------|
| Classification du système d'identification des matières dangereuses (HMIS) Légende : 4-Grave, 3-Sérieux, 2-Modéré, 1-Léger, 0-Minime | SAIN | 1 |
| | INFLAMMABILITÉ | 0 |
| | RISQUES PHYSIQUES | 0 |
| | PROTECTION INDIVIDUELLE | A |

| | |
|---|---------------|
| Classification de la National Fire Protection Association (NFPA) | Non déterminé |
|---|---------------|

| |
|---|
| Informations sur les étiquettes des produits grand public MODE D'EMPLOI TRIER : suivre les instructions de l'étiquette d'entretien du vêtement. PRÉTRAITEMENT : verser sur le tissu taché, frotter doucement et faire tremper. DOSE : 44 ml (1,5 oz) pour les charges de linge moyennes, 65 ml (2,2 oz) si le linge est très sale ou pour les quantités de linge plus importantes. LAVER : utiliser le distributeur pour les machines à laver HE. Pour les machines à laver standard, démarrer la machine, ajouter le détergent, puis le linge. GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. En cas de contact du produit avec les yeux, rincer abondamment et soigneusement à l'eau. En cas d'ingestion, boire beaucoup d'eau. |
|---|

| | |
|----------------------------|----------------------------|
| Préparé par | Seventh Generation Inc. |
| Date de publication | 24 Août 2016 |
| Date de révision | 24 Août 2016 |
| Note de révision | Sections 3 et 16 révisées. |

Veillez noter : ce produit est fabriqué et commercialisé pour une utilisation grand public et il doit être utilisé aux fins prévues comme indiqué sur l'étiquette du produit. Seventh Generation garantit que ce produit est conforme aux spécifications de nos normes quand il est mis en marché et quand il est utilisé selon les indications. À notre connaissance, les informations contenues dans la présente sont exactes. Toutefois, nous n'assumons aucune responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, pour l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans la présente. La responsabilité de la décision finale concernant la convenance d'un produit, quel qu'il soit, incombe au seul utilisateur. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus et doivent être utilisés avec les précautions qui s'imposent. Bien que certains risques soient décrits dans la présente, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

Les autres abréviations utilisées dans ce document sont les suivantes :

- DOT – (É.-U.) Ministère des Transports
- EPA – (É.-U.) Agence de la protection de l'environnement des États Unis
- CIRC – Centre International de Recherche sur le Cancer
- NTP – (Département des États-Unis de la santé et des services à la personne), Programme national de toxicologie
- OSHA – (É.-U.) Occupational Safety and Health Administration
- TMD – (Canada) Transport de marchandises dangereuses
- SIMDUT – (Canada) Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Fin de la fiche de données de sécurité